RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A&S
Société civile immobilière
au capital de 1.000 euros
Siège social : 294 rue de Rosny
93100 MONTREUIL
824.786.495 RCS BOBIGNY

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,
Le dix-neuf mars à dix heures.

Les associés de la société se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée électroniquement par les associés présents.

Sont présents :

- **Madame Alice JIN**,
Propriétaire de 80 parts sociales,

- **Monsieur Jinhai, Sébastien ZHANG**,
Propriétaire de 20 parts sociales,

Madame Alice JIN préside la séance en sa qualité de gérante associée.

La Présidente constate que tous les associés de la Société sont présents et qu'en conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence ;
- Un exemplaire des statuts ;
- Un projet de statuts mis à jour ;
- Le texte des projets de résolutions.

Puis, la Présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert de siège et modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités,
- Questions diverses.

Puis, la Présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

J.Z. A.J.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de transférer le siège social du 294, rue de Rosny – 93100 MONTREUIL au 184, avenue Rhin et Danube 72000 LE MANS à compter de ce jour, étant précisé que la société qui est actuellement inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY fera désormais l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de LE MANS.

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts :

ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL

Modification du premier alinéa :

« Le siège de la Société est fixé : ***184, avenue Rhin et Danube – 72000 LE MANS*** *».*

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé électroniquement par les associés.

Madame Alice JIN

Signé le 19-03-2025

[redacted]

Monsieur Jinhai, Sébastien ZHANG

Signé le 19-03-2025

[redacted]

J.Z. A.J.